

Quel emballage dans quelle poubelle ?

LES EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON

SONT TOUS RECYCLABLES

Pour ce recyclage, une tolérance de 3 % d'impuretés est admise. Les agrafes, rubans adhésifs plastique ou fenêtres plastique d'enveloppe peuvent donc être recyclés (dans une certaine mesure).



LES EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM

SONT RECYCLABLES



LES EMBALLAGES PLASTIQUE

LES BOUTEILLES OU LES FLAGONS

Ceux-ci sont collectés séparément en Belgique via le sac bleu PMC.

POUR LES AUTRES PLASTIQUES

D'ici 2021, le nouveau sac bleu devrait être utilisé dans toute la Belgique. Cela permettra de collecter séparément d'autres emballages en plastique, tels que les barquettes, les pots, les sacs et sachets, les films souples, etc.



AUJOURD'HUI

D'ICI 2021



LES EMBALLAGES EN VERRE

SONT RECYCLABLES

Les autres objets en verre, comme la vaisselle, ne le sont pas car leur composition chimique est différente.